

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 24 octobre 2025, à 10 h, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Patrice Bilodeau, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Émilie Côté et M. Mathieu Labrecque.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Conformément aux articles 153 et 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Demande d'emprunt temporaire à la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce relativement au règlement d'emprunt no. 364-2024;
- demande d'autorisation et de reconnaissance de véhicule d'urgence pour le directeur du Service de sécurité incendie de Saint-Bernard;
- nomination de M. Alexis Caron et M. Jérémie Boutin à titre de premier répondant.

200-10-2025

DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE À LA CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 364-2024 :

Il est proposé par M. Patrice Bilodeau
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise une demande d'emprunt temporaire à la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce relativement au règlement d'emprunt no. 364-2024 au montant de 1 670 000 \$ et que l'emprunt soit signé par M. Francis Gagné, maire, ainsi que Mme Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière.

201-10-2025

DEMANDE D'AUTORISATION ET DE RECONNAISSANCE DE VÉHICULE D'URGENCE POUR LE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-BERNARD :

Considérant que l'article 1 (6°) du Règlement sur les véhicules d'urgence et les véhicules munis de feux jaunes clignotants ou pivotants prévoit que la Société de l'assurance automobile du Québec reconnaisse un véhicule routier comme véhicule d'urgence (...) s'il est utilisé pour se rendre sur les lieux d'un incendie à la condition que ce véhicule soit la propriété du directeur d'un service d'incendie constitué de pompiers volontaires;

Considérant que le Service de sécurité incendie (SSI) de Saint-Bernard est constitué de pompiers volontaires;

Considérant la demande du directeur du SSI de Saint-Bernard, M. Frédéric Turmel, d'adapter son véhicule personnel en véhicule d'urgence et que la Municipalité de Saint-Bernard reconnaît la pertinence;

En conséquence, il est proposé par M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le directeur du SSI de Saint-Bernard, M. Frédéric Turmel, à demander l'autorisation et la reconnaissance de son véhicule personnel comme véhicule d'urgence auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec. Qu'il soit autorisé à prendre les mesures et les actions nécessaires pour adapter son véhicule personnel en véhicule d'urgence aux frais de la Municipalité.

202-10-2025

NOMINATION DE M. ALEXIS CARON ET M. JÉRÉMIE BOUTIN À TITRE DE PREMIER RÉPONDANT :

Considérant qu'un appel de candidatures a été lancé à l'interne du Service de sécurité incendie de Saint-Bernard afin de pourvoir à des postes de premier répondant à temps partiel;

Considérant les recommandations du comité de sélection formé dans le cadre de l'appel de candidatures transmises par le directeur du SSI;

Considérant que M. Alexis Caron et M. Jérémie Boutin sont déjà à l'emploi du Service de sécurité incendie de Saint-Bernard à titre de pompiers et sont déjà formés à titre de premier répondant;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la nomination de M. Alexis Caron et M. Jérémie Boutin à titre de premier répondant du Service de sécurité incendie de Saint-Bernard.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière